



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	1/30



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs**

**Sigle du titre professionnel : ERTRV**

**Niveau : 5** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 311n - Etudes et projets d'organisation de transit de biens ou de personnes-**

**Code(s) ROME : N4202, N4204**

**Formacode : 31895, 31805, 31806, 31833, 31815**

**Date de l'arrêté : 13/08/2019**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 23/08/2019**

**Date d'effet de l'arrêté : 27/12/2019**

## 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

### 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	3/30

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	4/30

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ERTRV

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Traiter et contrôler les documents, les données sociales et d'exploitation Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité Concevoir une offre de transport routier de voyageurs Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés Déterminer et optimiser les coûts d'exploitation liés aux prestations de transport dans un objectif de rentabilité	05 h 00 min	À partir des documents, des données, des commandes de clients et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique. La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité Concevoir une offre de transport routier de voyageurs Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés	00 h 40 min	L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. Il comporte trois parties : Pendant 5 minutes, le candidat présente ses travaux au jury. Pendant 15 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux. Pendant 20 minutes, le jury interroge le candidat sur les critères de graphycage, d'habillage, d'affectation et de planification des moyens matériels et humains, ainsi que sur des éléments relatifs à la réglementation sociale en vigueur dans les transports.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité	00 h 20 min	Le questionnement est réalisé après l'entretien technique. Le questionnement est un échange entre le candidat et le jury basé sur le document réalisé en amont de la session dont le jury a pris connaissance en amont. Le candidat commence par présenter le contexte de sa période en entreprise puis explique ses travaux tout en répondant au jury qui l'interroge au fur et à mesure de l'entretien.
<b>Entretien final</b>		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie que le candidat possède une représentation satisfaisante du métier et qu'il situe correctement le rôle et la fonction d'un exploitant régulateur en transport routier de voyageurs et évalue son appropriation de la culture professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	5/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 30 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

L'utilisation de fichiers informatiques personnels n'est pas autorisée.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle et avant le questionnement à partir de production.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

En amont de la session, le candidat rédige un document comprenant, hors page de garde et sommaire, de 8 à 12 pages maximum et entre 10 000 et 17 000 caractères (espaces compris). Ce document peut comporter en annexe des schémas, illustrations ou photos. Les informations sont fournies en accord avec l'entreprise.

Ce document fait référence à la compétence «Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité».

Pour la réalisation de ce document :

- Le candidat qui se présente à une session d'examen du titre ou du certificat de compétences professionnelles « piloter et réguler les opérations de transport routier de voyageurs » après un parcours de formation réalise ce document à partir d'une période en entreprise, d'une durée minimale de 175 heures. Cette période est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre ou du certificat de compétences professionnelles. Le candidat présente une preuve de cette période auprès du responsable de la session d'examen. Cette preuve est conservée avec les éléments du dossier du candidat.
- La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour les contrats d'alternance.
- Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le document à partir de son activité professionnelle.

Après une succincte présentation de sa structure d'accueil, le candidat :

- décrit une ou deux actions qu'il a menées ou auxquelles il a participé, pour faire face à des perturbations du réseau.
- décrit les procédures mises en œuvre pour réajuster l'activité et pour informer les différents interlocuteurs.
- décrit les actions engagées pour s'assurer du respect des réglementations en vigueur et de la qualité de service.
- détaille les étapes, les durées et les moyens utilisés.
- analyse les effets produits par les actions correctives sur l'exploitation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	6/30

**Précisions pour le candidat VAE :**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	7/30

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Piloter et réguler les opérations de transport routier de voyageurs</b>					
Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité	Les réglementations sociales sont respectées. Les réajustements en moyens humains et matériels préservent la qualité de service. Les interlocuteurs concernés sont identifiés et informés. Le report des données permet le suivi de l'activité y compris en cas de dysfonctionnements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traiter et contrôler les documents, les données sociales et d'exploitation	Les temps de service sont régulièrement relevés et vérifiés. La hiérarchie est alertée en cas de non-conformité à la législation sociale ou au règlement intérieur de l'entreprise. Les calculs des éléments variables de prépaie sont conformes aux activités des conducteurs. La hiérarchie est alertée en cas de non-respect d'une réglementation applicable dans l'entreprise.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité	La politique de ressources humaines de l'entreprise est respectée. Les besoins en formation sont communiqués à la hiérarchie. Les instructions transmises sont précises et respectent les dispositions prévues dans l'entreprise. La hiérarchie est alertée en cas de manquements graves.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Élaborer et mettre en œuvre les opérations de transport routier de voyageurs</b>					
Concevoir une offre de transport routier de voyageurs	Le tracé des voyages est pertinent au regard du cahier des charges. L'enchaînement des voyages optimise le nombre de véhicules. Les services conducteurs intègrent tous les éléments graphiques. Les services conducteurs sont économiquement optimisés. Les réglementations sociales sont respectées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	8/30



Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés	<p>Les réglementations sociales sont respectées.</p> <p>La planification intègre tous les services conducteurs.</p> <p>L'affectation des véhicules respecte le graphichage.</p> <p>L'affectation des conducteurs est en cohérence avec leurs disponibilités.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déterminer et optimiser les coûts d'exploitation liés aux prestations de transport dans un objectif de rentabilité	<p>La détermination des coûts d'exploitation est cohérente.</p> <p>Les seuils de rentabilité des prestations sont correctement déterminés.</p> <p>Les paramètres ayant une influence sur la performance économique sont analysés.</p> <p>Les exigences non respectées en matière de politique budgétaire sont déterminées et communiquées à la hiérarchie.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>					
Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	9/30

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer par écrit et oralement avec les interlocuteurs internes ou externes, en utilisant le vocabulaire technique fréquemment employé dans le domaine du transport terrestre	Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés
	Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité
	Concevoir une offre de transport routier de voyageurs
	Déterminer et optimiser les coûts d'exploitation liés aux prestations de transport dans un objectif de rentabilité
	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité
	Traiter et contrôler les documents, les données sociales et d'exploitation
Organiser son travail en s'adaptant rapidement aux priorités d'un service exploitation des transports routiers de voyageurs	Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés
	Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité
	Concevoir une offre de transport routier de voyageurs
	Déterminer et optimiser les coûts d'exploitation liés aux prestations de transport dans un objectif de rentabilité
	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité
	Traiter et contrôler les documents, les données sociales et d'exploitation
Prendre en compte différents paramètres chiffrés durant toute son activité	Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés
	Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité
	Concevoir une offre de transport routier de voyageurs
	Déterminer et optimiser les coûts d'exploitation liés aux prestations de transport dans un objectif de rentabilité
	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité
	Traiter et contrôler les documents, les données sociales et d'exploitation
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service	Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés
	Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité
	Concevoir une offre de transport routier de voyageurs
	Déterminer et optimiser les coûts d'exploitation liés aux prestations de transport dans un objectif de rentabilité
	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité
	Traiter et contrôler les documents, les données sociales et d'exploitation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	10/30

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Utiliser les outils numériques dédiés au transport routier de voyageurs	Traiter et contrôler les documents, les données sociales et d'exploitation
	Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés
	Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité
	Concevoir une offre de transport routier de voyageurs
	Déterminer et optimiser les coûts d'exploitation liés aux prestations de transport dans un objectif de rentabilité
	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité
	Traiter et contrôler les documents, les données sociales et d'exploitation

#### 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ERTRV

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

##### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

##### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

#### 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance.

Les postes de travail des candidats n'ont pas de connexion internet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	11/30





# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	13/30



## CCP

### Piloter et réguler les opérations de transport routier de voyageurs

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Traiter et contrôler les documents, les données sociales et d'exploitation Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité	02 h 50 min	À partir des documents, des données, des commandes de clients et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique. La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations et des règles de sécurité	00 h 20 min	L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. Il comporte trois parties : Pendant 5 minutes, le candidat présente ses travaux au jury. Pendant 5 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux. Pendant 10 minutes, le jury interroge le candidat sur des éléments relatifs à la réglementation sociale en vigueur dans les transports.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité	00 h 20 min	Le questionnement est réalisé après l'entretien technique. Le questionnement est un échange entre le candidat et le jury basé sur le document réalisé en amont de la session dont le jury a pris connaissance en amont. Le candidat commence par présenter le contexte de sa période en entreprise puis explique ses travaux tout en répondant au jury qui l'interroge au fur et à mesure de l'entretien.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	15/30

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

L'utilisation de fichiers informatiques personnels n'est pas autorisée.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle et avant le questionnement à partir de production.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

En amont de la session, le candidat rédige un document comprenant, hors page de garde et sommaire, de 8 à 12 pages maximum et entre 10 000 et 17 000 caractères (espaces compris). Ce document peut comporter en annexe des schémas, illustrations ou photos. Les informations sont fournies en accord avec l'entreprise.

Ce document fait référence à la compétence «Assurer les missions de régulation ou d'exploitation et le suivi de l'activité».

Pour la réalisation de ce document :

- Le candidat qui se présente à une session d'examen du titre ou du certificat de compétences professionnelles « piloter et réguler les opérations de transport routier de voyageurs » après un parcours de formation réalise ce document à partir d'une période en entreprise, d'une durée minimale de 175 heures. Cette période est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre ou du certificat de compétences professionnelles. Le candidat présente une preuve de cette période auprès du responsable de la session d'examen. Cette preuve est conservée avec les éléments du dossier du candidat.
- La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour les contrats d'alternance.
- Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le document à partir de son activité professionnelle.

Après une succincte présentation de sa structure d'accueil, le candidat :

- décrit une ou deux actions qu'il a menées ou auxquelles il a participé, pour faire face à des perturbations du réseau.
- décrit les procédures mises en œuvre pour réajuster l'activité et pour informer les différents interlocuteurs.
- décrit les actions engagées pour s'assurer du respect des réglementations en vigueur et de la qualité de service.
- détaille les étapes, les durées et les moyens utilisés.
- analyse les effets produits par les actions correctives sur l'exploitation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	16/30



## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Piloter et réguler les opérations de transport routier de voyageurs**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance.

Les postes de travail des candidats n'ont pas de connexion internet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	17/30



## CCP

### Élaborer et mettre en œuvre les opérations de transport routier de voyageurs

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Concevoir une offre de transport routier de voyageurs Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés Déterminer et optimiser les coûts d'exploitation liés aux prestations de transport dans un objectif de rentabilité	03 h 00 min	À partir des documents, des données, des commandes de clients et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique. La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Concevoir une offre de transport routier de voyageurs Affecter et planifier les moyens humains et matériels adaptés	00 h 30 min	L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. Il comporte trois parties : Pendant 5 minutes, le candidat présente ses travaux au jury. Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux. Pendant 15 minutes, le jury interroge le candidat sur les critères de graphicage, d'habillage, d'affectation et de planification des moyens matériels et humains
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de fichiers informatiques personnels n'est pas autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	19/30

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	20/30

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Élaborer et mettre en œuvre les opérations de transport routier de voyageurs**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance

Les postes de travail des candidats n'ont pas de connexion internet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	21/30



## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

#### Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs

##### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle dont la taille et la configuration permettent de contenir autant de postes de travail que de candidats et une imprimante réseau	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La disposition des postes de travail doit permettre à chaque candidat de travailler en toute confidentialité
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges
Questionnement à partir de productions	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	23/30

**Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	16	Pour la mise en situation professionnelle : un poste de travail informatique par candidat équipé d'un pack bureautique compatible avec toutes les versions Excel et Word depuis 2007 et relié à une imprimante réseau	1	Les postes de travail doivent permettre au candidat d'avoir suffisamment d'espace pour travailler sur les documents papier (planning, données ...)
Outils / Outillages	4	Agrafeuses	4	Sans objet
	16	Chemises cartonnées et sous chemises	1	Les chemises et sous chemises doivent être dotées en nombre suffisant afin de permettre à chaque candidat de classer ses productions
	64	64 feuilles de papier millimétré format A4	16	Sans objet
Équipements	1	Une imprimante A4	16	L'imprimante est située dans la salle prévue pour la mise en situation professionnelle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	24/30



## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

<b>Technicien supérieur des transports de personnes</b> <b>Arrêté du 13/02/2014</b>		<b>Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs</b> <b>Arrêté du 13/08/2019</b>	
CCP	Organiser et planifier les moyens techniques et humains permettant le transport routier de personnes	CCP	Élaborer et mettre en œuvre les opérations de transport routier de voyageurs
CCP	Coordonner et piloter les opérations de transport routier de personnes	CCP	Piloter et réguler les opérations de transport routier de voyageurs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	25/30



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ERTRV	RE	TP-00356	07	23/08/2019	29/08/2019	27/30



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

